

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 17 décembre 2020

Date de la convocation : 14 décembre 2020

### PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION SYNERGIE

Monsieur Jean-Yves LAURENT présente au Conseil Municipal l'association Synergie. C'est une association départementale fondée il y a 10 ans à l'initiative d'élus et d'agriculteurs qui propose un volet formation sur la promotion du développement durable. Les publics visés peuvent être :

- Les familles, les individuels, à travers les conseillers Info Energie (conseils gratuits), et à travers notamment le Défi Famille à Energie Positive
- Les scolaires et foyers de jeunes : divers jeux et activités ludiques (ex : gaspillage alimentaire...)
- Les entreprises et organismes : réflexion et accompagnement sur les questions de mobilité, de recyclage...
- Les collectivités locales (Réseau des Collectivités), à destination plus particulièrement des petites communes : accompagnement et formation des élus et des agents sur les réseaux électriques, l'isolation des bâtiments publics, la qualité de l'air intérieur dans les ERP, les déplacements doux, le désherbage, les eaux pluviales...

Basée sur l'échange de savoirs et de pratiques, Synergie propose une méthodologie aux portages de projets, par exemple avec la participation citoyenne engagée lors de la réflexion sur l'aménagement du centre bourg.

L'association compte 40 communes adhérentes et 6 salariés. Une réunion se tient tous les 2 mois à laquelle tous les élus sont invités. Il convient cependant de désigner des référents.

Sont désignés référents Synergie : **Ludovic GUION** en tant que titulaire et **Fabien MALTAVERNE** en tant que suppléant.

### ENQUETE PUBLIQUE – CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION PAR LA SAS OUDON BIO GAZ SUR LA COMMUNE DE LIVRÉ-LA-TOUCHE

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont été destinataires d'une note de synthèse sur cette affaire, soumise à délibération, celle-ci portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement.

Vu l'arrêté interpréfectoral du 9 octobre 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée la SAS OUDON BIO GAZ relative à son projet de création d'une unité de méthanisation de matières organiques d'une capacité de traitement de 385 tonnes/jour, au lieu-dit La Garenne à LIVRÉ-LA-TOUCHE.

Le plan d'épandage représente une superficie de 7495 hectares répartis sur 50 communes et 4 départements (Mayenne, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Ille-et-Vilaine).

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation **au plus tard 15 jours après la fin de l'enquête publique soit jusqu'au 19 décembre 2020.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 2

Contre :6

Abstention : 3

**DONNE**, un avis défavorable sur ce projet d'exploitation.

**ENQUETE PUBLIQUE – PLAN D'EPANDAGE DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION MÉTA BIO  
ÉNERGIES – COMMUNE D'OMBRÉE D'ANJOU**

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont été destinataires d'une note de synthèse sur cette affaire, soumise à délibération, celle-ci portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement.

Vu l'arrêté interpréfectoral DIDD/DPEF/2020 n°211 du 8 octobre 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée la SAS META BIO ENERGIES à mettre en œuvre sur les départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Loire-Atlantique, le plan d'épandage de son unité de méthanisation située Zone d'activité de Bel Air de Combrée à Combrée – 49420 OMBRÉE D'ANJOU.

Le projet se matérialisera par la mise en place d'un plan d'épandage, concernant 25 exploitations agricoles, sur un périmètre incluant 385 parcelles, réparties sur les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de Loire-Atlantique.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation **au plus tard 15 jours après la fin de l'enquête publique soit jusqu'au 2 janvier 2021.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 7

Contre :1

Abstention : 3

**DONNE**, un avis favorable sur ce projet d'exploitation.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre une décision modificative, pour les raisons suivantes :

-les crédits sont insuffisants au compte 2138 opération 114 (nouveau foyer des jeunes) pour régler la facture BODIN ARTIS d'un montant de 695.69 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à adopter la décision modificative suivante au budget communal 2020

Section d'investissement :

Article/ Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Pour mémoire BP 2020 + DM 1		557 604.52 €	557 604.52 €
<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1</b>			
2315/ 112	Matériel, installation et outillage	-488.93€	
2138/ 114	Autres constructions	+488.93 €	
Total de la section		557 604.52 €	557 604.52 €

## D2020-053 : ACHAT DE MASQUES POUR LA MANIFESTATION DU ROBORAVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association RoboRave sollicite les communes du Pays de Craon pour l'achat de masques lavables adultes et/ou enfants qui seront distribués à l'occasion de la 5<sup>ème</sup> édition du concours de robotique éducative les 10 et 11 juin 2021. Ces masques sont conçus et fabriqués par l'entreprise FONLUPT de Ballot, partenaire de l'association, et sont vendus 3 € pièce (prix coûtant). Il est proposé aux communes d'acheter ces masques et de les distribuer aux habitants.

Monsieur le Maire propose d'acheter un masque pour chaque enfant de l'école, soit 50 masques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** l'achat de 50 masques enfants au prix de 3 €, soit 150 €.

## QUESTIONS DIVERSES

### **\*Chicanes route de Mée**

Lors du Conseil Municipal du 19/11/2020 il avait été proposé d'étudier des projets pour l'affectation de la subvention départementale d'un montant de 7 522 €. Des tests de chicanes sur la route de Mée sont actuellement en cours, s'ils sont concluants, la subvention départementale pourrait y être consacrée.

### **\*Eclairage du city stade**

Le fonds de concours de la communauté de communes d'un montant de 2 400 € a été affecté à l'éclairage du city stade. Deux devis ont été établis (ERS Fayat avec TEM 53 et SARL BODIN ARTIS). Il est demandé de refaire des devis avec du photovoltaïque.

### **\*Etude hydraulique dans la ZA**

Actuellement le busage le long de la RD 25 est insuffisant, il est proposé : soit de changer la buse de 300 par une buse de 400 ; soit de poser une buse de stockage de 800 pour aller vers la buse de 300. Voir avec la communauté de communes pour le financement des travaux.

### **\*Vente du lot n°15 (872 m<sup>2</sup>) dans le lotissement des Vignes**

Une personne s'est portée acquéreur pour construire 2 logements. Le règlement ne permettant qu'une habitation par parcelle, un courrier aux co-lotis a été envoyé pour demander leur accord quant à une division de la parcelle en 2.

### **\*Formation permis remorque**

Sandrine MOLERT doit passer le permis BE pour utiliser la remorque, le montant de la formation de 560 € sera partagé avec la commune de Chérancé.

### **\*Défibrillateur**

L'entreprise So Vies propose la solution suivante : location d'un défibrillateur, maintenance, remplacement et formation (élus, agents, habitants) pour un montant de 68 €/ mois, engagement de 5 ans et reprise de l'ancien défibrillateur pour 350 €. D'autres solutions vont être étudiées.

\*Etudes de faisabilité de la passerelle sur la Douve : difficultés au regard des autorisations vis-à-vis de la sécurité, nouvelle proposition de remblais à l'extrémité de la Douve près du théâtre.

**\*Distribution du bulletin communal** : à l'occasion de la distribution du bulletin communal, il sera demandé de récolter les adresses mail des habitants souhaitant faire partie de la liste diffusion de la mairie.

### **DATES A RETENIR :**

\*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 21 janvier 2021 à 20h30